

ABONNEMENT

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 30
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 DÉCEMBRE

M. Challemel-Lacour a prononcé mercredi, au Sénat, non pas, comme la presse parisienne le dit, un réquisitoire contre le ministère Floquet et contre la République, mais une oraison funèbre d'un grand effet oratoire. *Erudimini civis !*

En lisant ce discours nerveux, substantiel, nourri, frappé au bon coin de l'éloquence politique, nous nous reportions à une époque où un orateur de grand renom également, sublimant la cause qu'il était chargé de soutenir, avait parlé de celle de son adversaire en de tels termes et avec un accent si convaincu et si ému, que celui-ci crut un instant qu'il avait été taché.

M. Challemel-Lacour l'a singulièrement imité, et c'est vraiment avec une émotion pleine d'inquiétudes qu'ils l'ont applaudi. De fait, il a tenu la noble Assemblée sous le charme d'une parole élevée, montrant le mal d'une situation désespérée, dénonçant les maladresses du radicalisme, qui s'est plu à semer ici des divisions, à fomentier les appétits révolutionnaires et à secouer de leur torpéur les plus indifférents.

Le mal est grand, si grand que M. Challemel-Lacour se demande si la République est assez forte pour l'enrayer.

On en est réduit, a-t-il dit, depuis l'avènement du radicalisme, à des expédients.

Expédients politiques lamentables ;
Expédients financiers inextricables ;
Expédients réformistes, qui nous font glisser sur la pente du socialisme ;
Expédients anti-libéraux, qui ont soulevé les protestations des catholiques ;

Expédients qui menacent d'une désorganisation complète tout ce qui constituait la France forte à l'intérieur, respectée à l'extérieur.

Oui, c'est en ouvrant l'ère de ses fameuses réformes que le radicalisme a suscité des inquiétudes qui sont devenues aujourd'hui des haines.

Et alors, dit M. Challemel-Lacour : « le mécontentement a pris un caractère de gravité menaçant ; le radicalisme, et par suite

la République, a vu se dresser contre lui ceux qui ne voyaient dans les programmes du libéralisme que rêveries et que désorganisation ; il a vu se dresser contre lui ceux qu'il avait entraînés par des promesses imprudentes qu'il n'a pu tenir. »

Continuant cet exposé, l'orateur a ajouté :

« Il n'y a que deux formes de gouvernement possibles : le gouvernement parlementaire et le gouvernement personnel. Il faut donc rechercher si ce que l'on reproche au premier n'est pas l'erreur des hommes et non l'erreur des choses ; si ces reproches étaient fondés, il faudrait dire qu'après avoir voulu la liberté, après l'avoir préservée, on la voit se perdre dans un dernier naufrage ; après avoir rompu tragiquement, il y a cent ans, avec une famille dont le renom est sans égal dans l'histoire, la France va tomber sous les pieds du dernier des hommes. (Applaudissements prolongés.)

« Mais non, la faute de ce qui est arrivé appartient au parti qui a mal pratiqué le gouvernement parlementaire et qui en a méconnu la nature ; depuis dix ans, il n'a pas été pratiqué sérieusement une seule fois ; il n'y a jamais eu de Cabinet homogène et solidaire, ni une majorité prête à le soutenir sans fantaisie et sans défaillance, pour solliciter les suffrages des électeurs et les députés sont venus à la Chambre avec la ferme volonté de renverser tous les ministères jusqu'à ce qu'on en eût trouvé un qui se chargerait de remplir ces promesses. (Applaudissements.)

« De là ce qu'on a vu : le régime parlementaire tomber dans le discrédit ; le gouvernement sans autorité, l'administration désorganisée, la loi violée et souvent impunément. De là le mécontentement de ceux qui viennent demander l'accomplissement des promesses des radicaux. Du moment où il a suffi d'afficher des idées radicales pour être bien accueilli dans la République et pour être quelquefois jeté au premier rang, vous comprenez quelles facilités ont trouvées certaines gens et au bord de quel abîme les favoris du radicalisme ont amené

la République et la France. (Applaudissements.)

« Le mouvement de mécontentement devait être enrayé par l'avènement du Cabinet radical ; il n'a fait que le précipiter. »

Pois il s'est écrié : Est-ce que nous n'es-saierons pas de défendre la France et son avenir ? d'arrêter un peuple sur la pente qui le conduit à des désastres sans nom ?

Et que propose-t-il pour sauver une situation aussi désespérée ? « Je veux lui opposer la politique de stabilité, de bon sens, de calme, répudiant les programmes fastueux et fanfarons, s'interdisant les promesses hasardées et raffermissant la République, redonnant la sécurité à nos finances, faisant respecter la loi, réorganisant une administration ferme et intelligente. » Bref émettait un programme qui a autorisé le baron de Lareinty à lui dire : « C'est la Monarchie sans le nom. »

La péroraison du discours répond à son magnifique début.

Le ministère Floquet est flagellé avec une rare habileté de main, sans brutalité de langage, en homme de bonne compagnie ; mais sous cette main gantée de velours, il y a une griffe.

L'opportunisme est là guettant sa proie, tombant le radicalisme pour rallier les conservateurs, quitte à reprendre son programme, avec des formes patelines, toutes pleines de suggestions qui conduisent plus lentement mais plus sûrement aux réformes politiques, religieuses et sociales de nos modernes sectaires.

En attendant que la popularité revienne à son parti, il prophétise que « le concours des honnêtes gens appartient au ministère qui se proposerait de sauver la France et la liberté. »

M. Challemel-Lacour n'est ici, disons-le, qu'un prophète de malheur. Ses avertissements ne serviront de rien. Il est trop tard pour être un sauveur et son invocation aux dieux, renouvelée d'Horace, de Corneille, ne sauvera pas la République.

M. Floquet, on le sait, a fait à M. Chal-

lemel-Lacour aussi piteuse mine que piteuse réponse.

Serait-ce dans le but de sonder les dispositions des membres du Sénat et de la Chambre des députés ? Faut-il plutôt croire à une mystification de quelque reporter à bout de nouvelles ? Toujours est-il que l'on ne parlait plus dans les couloirs du Palais-Bourbon que de la résolution bien arrêtée de M. Floquet de faire trancher avant la fin de l'année la grave question de la révision constitutionnelle. On faisait circuler certaines confidences faites, le matin même, par le président du Conseil, on les rapprochait du programme exposé par la *Correspondance ministérielle*. Nous ne partageons pas la crédulité des officieux ministériels. D'abord, est-il possible que le Sénat termine la discussion budgétaire avant les fêtes de Noël ? Il faudrait donc que la proposition de révision constitutionnelle soit déposée mercredi prochain et que le Congrès soit convoqué pour le lendemain jeudi ?.....

On a même prétendu que M. Maurice Faure avait l'intention de demander à la prochaine réunion de la gauche radicale la mise à l'ordre du jour de la question de révision avant la question du scrutin uninominal. Il paraîtrait que la majorité de ce groupe partagerait l'avis de M. Floquet favorable à la priorité à accorder à la révision constitutionnelle. Nous sommes certains que la gauche radicale a ajourné toute décision.

A propos du scrutin d'arrondissement on faisait circuler un pointage minutieux basé sur la consultation individuelle de nombreux députés, d'après lequel 283 seraient partisans du rétablissement du scrutin d'arrondissement et 295 hostiles ou douteux.

DOUBLE ATTRAPAGE

Il y a eu un fort attrapage au Sénat, entre républicains, au début de la discussion du budget.

Drame ou comédie ?

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

I

UN PATRIOTE

Les clartés vives d'un lustre de cuivre chargé de chandelles de cire éclairaient une femme dans tout l'épanouissement de sa beauté, et une jeune fille dont la grâce ajoutait au charme de ses seize ans. Elles étaient blondes, mais la chevelure de l'enfant gardait des tons d'or pâle, tandis que celle de la mère se réchauffait de flammes vives. Coiffées avec goût de boucles légères retombant sur le front, qu'elles cachaient à demi et dont les amas s'allongeaient le long du cou flexible, toutes deux dissimulaient les lourdes nattes du chignon sous un étroit bonnet de velours brodé d'or et de pierres. La jeune fille portait une robe de satin blanc décollée, à pointe aiguë ; une draperie à plis légers contournaient ses épaules et se nouait sous une agrafe de perles. Les manches, très amples, serrées à la hauteur du coude par un nœud de rubans,

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

laissaient voir un bras mince, cerclé au poignet par un bracelet d'or.

La candeur du visage, la naïveté du sourire, la limpidité du regard, l'élégance de l'altitude, tout s'unissait pour rendre adorable l'enfant qui, en ce moment, laissait les doigts maternels redresser une boucle envolée et donner un tour harmonieux aux longs plis de la jupe.

— Te voilà charmante, ma Corodlie, dit la mère.

— Et toi, tu es belle !

— Certes, répondit la mère, car je possède les plus magnifiques bijoux de la ville de La Haye, trois fils qui, j'en ai l'espoir, se montreront dignes de leur père, et une fille...

— Une fille qui s'efforcera de te ressembler afin d'être parfaite.

— Ne prononce pas un tel mot, mon enfant ; la perfection n'est pas de ce monde ; et quand même je posséderais quelques qualités, que sont-elles auprès de celles de ton père ? Quand je l'épousai, je l'aimais seulement ; je l'adorais bientôt ; depuis, estime, tendresse, adoration n'ont cessé de grandir. Il possède à la fois la beauté et le génie. Nous devions vivre en lui et, our lui, vois-tu, et jamais, jamais nous ne le chérirons assez !

— Pauvre père, de jour en jour il devient plus triste.

— C'est que le danger de ses amis s'aggrave.

Grotius, qui ne tremble jamais pour lui-même, s'alarme vite pour autrui. Ce soir nous donnons une fête ; mais tandis que le stathouder nous croira uniquement occupées de danses et de musique, qui sait quelles graves paroles s'échangeront entre les hommes ! Nous voici belles et parées, prêtes à recevoir des hôtes dont la plupart masqueront comme nous leurs sentiments véritables et leurs appréhensions trop justifiées. N'importe, ma fille, il faudra sourire. Apprends la vie de femme ! C'est bien vite, trop vite, hélas ! Mais qui sait à quelles épreuves Dieu te destine ! Sois forte de cœur sous ta forme frêle d'adolescente. Dans les temps troublés, le rôle de la femme grandit. Si l'on persécute les époux, les pères, les fiancés, nous devons être debout, prêtes à les défendre.

— Le prince d'Orange hait sourdement mon père ; cependant il n'oserait s'attaquer à lui, n'est-ce pas ?

— Il osera tout, Cornélie, parce que ton père ne mettra jamais de prudence dans ses dévouements, ni d'hypocrisie dans ses actes. Grotius chérit ses amis avec ardeur, et la vérité avec passion ; Maurice de Nassau hait la vérité et ceux qui la font entendre. Est-ce à dire que je conseillerais à ton père une concession lâche ? Non ! Je l'aime pour la noblesse de son caractère, sa vertu invulnérable, son courage à toute épreuve. Il est le maître de sa destinée et de la mienne. Où il ira, je

le suivrai... jusqu'à l'échafaud, s'il y devait monter.

— L'échafaud ! mère, quel mot viens-tu de prononcer !

— Pardonne, ma fille : j'ai tort d'évoquer devant toi ces visions sinistres ; mais le fils du Taciturne m'épouvante. Les pieds de cet ambitieux glisseront dans le sang. Le pays que Barneveldt avait fait libre recevra des chaînes. Maurice de Nassau ramassera une couronne dans la poussière ; il la ramassera au besoin dans la fange... A certaines heures, ces craintes m'étouffent, des visions horribles me hantent, je vous serre contre moi avec une terreur folle de vous perdre, ou bien il me semble que votre père me quitte et que nous sommes séparés à jamais...

Cornélie se jeta dans les bras de sa mère.

— Mais c'est horrible, tout cela ! Si tu éprouves de telles angoisses, quittons la Hollande, cherchons un asile en France, dans ce beau pays que mon père aime, où, presque enfant encore, Henri IV lui prédit de hautes destinées...

— Le devoir de ton père est de rester dans sa patrie, il y restera. Son ami Barneveldt court un danger prochain, terrible ; il serait lâche de l'abandonner. Si les vrais Hollandais s'exaltaient des Provinces-Unies, à peine accoutumées à leur existence propre et encore mal dégagées des langes dont les enserrait l'Espagne, ne retomberaient-

Nous ne savons pas du juste. Le spectacle n'en a pas été moins intéressant pour les conservateurs.

M. Challemel-Lacour, qui n'est plus député populaire, ni ministre, ni influent, mais qui a été tout cela, s'est avisé de jeter à la face du gouvernement actuel toutes les bévues que M. Floquet et ses collaborateurs accumulent.

Jamais plus vigoureux et plus foudroyant réquisitoire n'avait été lancé contre la bande radicale qui s'est emparée de la République.

Et ce qui rendait plus écrasante l'accusation, c'était moins le talent de l'accusateur que son passé.

Ainsi, voilà un homme que sa vie entière, ses relations personnelles, ses antipathies, ses discours, ses écrits et ses votes n'ont pas classé, tant s'en faut, parmi les modérés, un homme qui a partagé les travaux de Gambetta et qui a été le collègue de M. Jules Ferry! — Et cet homme, ce vieux républicain, qu'on appelait même dans ce temps-là un radical, dénonce, en un langage d'une énergie sans pareille, les erreurs des républicains, déclare qu'ils vont comme des fous et qu'ils ont eu le tort grave de froisser dans ses croyances et dans ses habitudes la plus grande partie de la population de ce pays!

Et cet homme ose dire que l'on a fait au radicalisme des concessions excessives, que la révision de 1884 a été une imprudence, que l'on a trop dépensé, trop lâché, trop gouverné au profit des radicaux, que le moment est venu de s'arrêter dans cette voie, qu'il faudrait être ou aveugle, ou servile, ou niais pour s'incliner davantage devant les injonctions d'une faction qui a tué les deux premières Républiques, et qui s'apprête à tuer la troisième.

M. le président du conseil, qui est un ministre sans peur, sinon sans reproche, n'a pas craint de répondre à ces terribles accusations, et il l'a fait comme un avocat qui, à court d'arguments, cherche à déshonorer son adversaire en lui prodiguant des injures.

— Voyez-moi cet accusateur! s'est-il écrié. Il a vraiment bonne grâce à nous jeter la pierre. Comment, c'est celui-là qui nous critique! Mais qu'a-t-il donc fait lui-même qui ne soit critiquable? N'a-t-il pas fait ceci, et puis cela?... N'a-t-il pas voté les décrets contre les congrégations religieuses et les laïcisations? Quand on a un passé comme le sien on est mal venu à accuser les autres!

Réponse à la personne, mais qui ne lave pas le gouvernement Floquet des accusations portées contre lui.

Il n'a pas défendu son programme, il s'est contenté de crier que celui de son adversaire avait été aussi mauvais.

Ce n'est point là, nous le répétons, le langage d'un homme d'Etat.

Le beau rôle est resté à M. Challemel-Lacour, en admettant qu'il ait parlé avec plus de franchise que de passion, ce dont nous ne sommes pas certains.

Quoi qu'il en soit, la moralité de ce double atropage est à retenir: c'est que les ré-

publicains qui sont descendus du pouvoir commencent à comprendre qu'ils ont fait de nombreuses et de grosses sottises politiques; c'est aussi que, décidément, les hommes nouveaux du parti représentent l'incapacité la plus honteuse et qu'ils conduiront infailliblement la République à la débâcle. Dieu fasse que ce soit le plus tôt possible.

LA LOI MILITAIRE

Nous croyons devoir résumer à grands traits les différents changements introduits dans la loi militaire par le projet en discussion à la Chambre. La discussion continue avec une certaine ampleur, grâce à des orateurs de Droite parmi lesquels on doit citer le baron Reille et M. Lanjuinais. Ils ont présenté et défendu avec talent un contre-projet que la Droite a voté unanimement, mais il a été repoussé par la majorité républicaine, bien qu'il contint des dispositions bien meilleures que celui proposé par la Commission au point de vue de l'organisation de l'armée, et diminuât dans de notables proportions les charges du pays.

Comme dans le projet de la Commission, les membres de la Droite admettaient la durée du service à trois ans dans l'armée active; mais, pour donner plus de force et de cohésion à nos troupes, ils provoquaient et favorisaient les engagements volontaires, de façon à encadrer solidement les jeunes troupes. — La Commission et la majorité républicaine ne veulent plus de la division du contingent en deux portions.

Il n'y a plus de dispenses légales en temps de paix, plus de dispenses pour l'atné de veuve, l'ainé d'orphelins, pour celui qui a un frère sous les drapeaux, pour les élèves ecclésiastiques, etc., etc. En un mot, aucune dispense, tout le monde à la caserne.

Nos amis les maintenaient, estimant qu'il appartient à la loi et non à des commissions de décider ceux qui en temps de paix devraient rester dans leurs foyers à titre de soutiens de famille.

Nos amis, qui admettaient la division du contingent en deux portions, ainsi que cela se pratiquait jusqu'en 1887, permettaient la substitution entre jeunes gens de la même classe, ils cherchaient par tous les moyens possibles à diminuer les charges du pays en provoquant les engagements volontaires parmi les anciens militaires, et en créant ainsi une armée de première ligne bien encadrée.

Le système de rengagements avec des hommes qui veulent faire leur carrière du métier militaire présentait un immense avantage pour la défense de nos colonies dont le climat est souvent fatal à des hommes trop jeunes.

En résumé, le projet présenté par nos amis admettait le service de trois ans amélioré à l'aide de rengagements qui permettaient le maintien des cadres solides.

Il sauvegardait dans la mesure du possible tous les intérêts en maintenant les dis-

penses et en permettant la substitution.

Il diminuait les charges du pays en réduisant celles de chacun.

La majorité républicaine l'a repoussé sous prétexte d'une égalité qui ne peut exister: tous passeront trois ans sous les drapeaux, de telle sorte qu'un cultivateur qui n'est pas dans la gêne, un petit industriel dont les enfants ne sauraient, en raison de leur position de fortune relativement aisée, être considérés comme soutiens de famille, pourraient avoir plusieurs fils simultanément sous les drapeaux.

INFORMATIONS

Nous lisons dans le *Soleil*:

« Les débats qui viennent d'avoir lieu au Luxembourg ont prouvé que le Sénat renferme des orateurs qui savent, après quelques années de méditation, prononcer une harangue éloquente. Mais ils ont démontré en même temps l'impuissance de cette Assemblée.

« Electeurs contribuables, citoyens français que la République exploite et opprime, ne comptez, pour la délivrance, ni sur le Sénat, ni sur M. Carnot.

« Ne comptez que sur vous-mêmes.

« Vous souffrez. Vous appelez un sauveur qui vous fasse sortir de la situation lamentable dans laquelle vous vous trouvez, qui vous préserve des catastrophes qu'on vous prépare.

« Votre sauveur, c'est votre bulletin de vote. Vous vous sauvez en votant aux prochaines élections générales pour le candidat de l'opposition contre le candidat officiel de la République.

« M. Challemel-Lacour, après avoir dressé contre la République un formidable réquisitoire, a ajouté: « Hors de la République, point de salut. »

« C'est le contraire qui est vrai.

« Le salut est dans le renversement de la République. Il n'est point ailleurs. Et pour renverser la République il ne faut faire appel ni au Président, ni au Sénat, mais au suffrage universel. »

Il est parfaitement exact que M. Floquet avait l'intention de faire une sorte de coup d'Etat — approprié à sa taille — en brusquant la réunion du Congrès. Ses amis politiques ont même eu quelque peine à lui faire sentir le ridicule et le danger de cette mesure excessive; mais enfin ils y sont parvenus.

Le président du Conseil réglera son attitude sur les indications de la majorité de la Chambre et attendra, pour la mise à l'ordre du jour de la révision, que la situation politique soit plus nette et mieux assise.

LE DISCOURS DE M. CHALLEMEL-LACOUR

Après le retrait de la proposition tendant à l'ajournement du discours de M. Challemel-Lacour, les bureaux des gauches se sont réunis et ont décidé que ce discours serait, à leurs frais, publié en brochure et distribué dans toute la France.

Dans sa dernière séance, le conseil des ministres s'est préoccupé de hâter l'érection d'un monument commémoratif de la Révolution française sur l'emplacement du pavillon central des Tuileries! Construire-t-on un musée, élèvera-t-on un groupe sculptural, une colonne? Le ministère laisse toute liberté de conception aux artistes qui désièrent prendre part au concours. Nos finances sont assez riches pour payer cette gloriole révolutionnaire.

On lit dans la *Presse*:

« La « distribution » de la Chambre comprend un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 200,000 francs pour la construction d'une salle des fêtes à l'Elysée.

« Deux cent mille francs à prendre sur un budget de déficit!

« Voilà une idée heureuse! Elle doit être de M. Carnot.

« Question: M. Carnot espère donc rester longtemps à l'Elysée? »

LE DUC D'AUMAË

La République française, sous la signature de M. Joseph Reinach, demande le retour en France de M. le duc d'Aumale.

TOUJOURS M. WILSON

On annonce qu'au cours de la perquisition faite chez M. Bex, l'agent de change en fuite, il aurait été saisi des pièces intéressantes tout particulièrement M. Wilson. Ces pièces auraient été transmises au président du conseil.

M. Riffard, sous-préfet de Roanne, et beau-frère de M. Bex, serait également compromis dans cette affaire.

RÉUNION DES ACTIONNAIRES DU PANAMA

Sept cents actionnaires et obligataires du Panama se sont réunis à Paris et ont décidé de renoncer au paiement des coupons et à l'amortissement des titres jusqu'à l'ouverture du canal. La plupart ont signé des bulletins d'engagement à de nouvelles souscriptions.

UN NOUVEL ATTENTAT

Un nouvel attentat a été commis l'avant-dernière nuit à Paris.

Ce n'est plus cette fois contre un bureau de placement, mais contre le commissariat de police de la rue de la Perle, dont M. Mougéaud est le titulaire.

L'engin explosif est un tube de cuivre de dix centimètres environ de longueur sur trois centimètres de diamètre.

Il était rempli de poudre et fermé aux deux extrémités par deux bouchons.

De plus, un fil de fer en spirale entourait ce cylindre.

On l'a retrouvé dans le sous-sol où il avait été lancé par le soupirail de la rue.

Les dégâts occasionnés par cette explosion qui a causé dans le quartier la plus vive panique sont assez importants.

L'entablement du soupirail a été rompu, et une partie du parquet des bureaux a été soulevé.

Les dégâts matériels sont donc assez importants.

Dans la matinée, M. Athalin, juge d'instruction, est venu procéder aux constatations.

Le brigadier des gardiens de la paix Wampfel, qui faisait sa ronde, accourut au bruit produit par l'explosion.

Cet agent jeta un coup d'œil circulaire; la rue semblait vide; seul, un individu, caché dans le renfoncement de la maison en face, prit la fuite en voyant accourir les agents.

Ajoutons que malgré la violence de l'explosion aucune personne n'a été blessée.

On procède à une enquête.

INCENDIE D'UN MAGASIN A FOURRAGES

Un incendie s'est déclaré lundi soir, vers huit heures, dans les magasins aux fourrages militaires de La Fère, arrondissement de Laon (Aisne). Le feu a pris en plusieurs endroits différents, et en peu d'instants l'intensité des flammes était telle que toute la ville était éclairée.

Dix pompes, amenées sur le lieu du sinistre, ont préservé les bâtiments militaires circonvoisins.

Vers minuit, on était maître du feu. Le chiffre des pertes se monte à 65,000 francs. Il y a assurance.

Cet incendie est attribué à la malveillance, et les soupçons se portent sur deux étrangers qui étaient occupés, dans la caserne, à l'atelier de cordonnerie, et que, sur le rapport du commissaire de police, on avait renvoyés trois jours auparavant. On les aurait aperçus lundi.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Tribunal de Commerce de Saumur

Elections du 23 décembre 1888

Candidats

Président. — M. Eug. COUTARD, négociant en métaux, juge sortant.

Juges. — MM. ERNEST MIGNON, marchand de fer, juge suppléant sortant; LOUIS VINSONNEAU, mercier.

Juges suppléants. — MM. STEPHANE MILON, libraire; EDMOND CHAPIN, négociant en vins.

elles point sous le joug des archiducs? Je tremble pour Grotius, et je ne lui conseillerais point de s'éloigner.

La grande pendule incrustée d'étain et de cuivre sonna lentement. Marie Grotius pressa doucement sa fille contre sa poitrine.

— Il faut descendre, dit-elle; nos invités vont venir... Parmi eux sera Jean Barthen, vicomte de Mombas... Ne rougis pas, je sais tout... Les mères devinent vite ces secrets-là, ma chérie. Mombas est instruit, généreux et bon; il souffre les douleurs de l'exil; ton père l'aime, n'est-il point naturel que vos deux jeunesse se soient prises à ce piège du cœur?... S'il demande ta main, nous la lui accorderons. Aux chastes filles de notre race, il faut de belles et pures affections, grandies sous le regard d'une mère...

— Ah! fit Cornélie avec un mouvement plein d'élan, j'aurais dû te le dire... Je le voulais, je n'osais pas! Tu ne me grondes point, tu es bonne! Je vais aimer deux fois Jean de Mombas, puisque tu me le permets.

— Ma chérie, répondit Mme Grotius, je me suis efforcée de faire de toi une enfant au cœur droit, à l'esprit juste; tu seras une honnête femme et ton mari aura le droit d'être fier. Oui, dans le fond de ton âme, caresse ce rêve de devenir la compagne de Jean de Mombas; mais, en même temps, songe que sa situation est instable. En ces temps diffi-

les, trop de dangers nous entourent pour qu'il nous soit possible aujourd'hui de songer à notre bonheur personnel. Défendons celui que Dieu nous donne, et ayons la patience d'attendre l'avenir.

Toutes deux descendirent, après avoir repris la tranquille sérénité de leurs visages. En entrant dans le salon, la première personne qu'aperçut Cornélie fut Jean de Mombas. Serrant le bras de sa mère, Cornélie s'y appuya davantage et rougit comme si le jeune homme eût pu deviner le secret de cette jeune âme.

Il s'inclina plein de respect devant les deux femmes, qui gagnèrent l'extrémité du salon.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 24 Décembre 1888

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE, drame en 3 actes et 6 tableaux.

LA CAGNOTTE, comédie-vaudeville en 4 actes.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 22 décembre

Hamlet, grand opéra.

A Noël au balcon,
A Pâques au tison.

Ce proverbe semble vouloir se réaliser cette année, et les marchands de fourrures sont dans la désolation. Il est à craindre, malheureusement, que la seconde partie du proverbe ne se réalise aussi à la grande satisfaction de ces mêmes marchands de fourrures. En attendant, malgré la bizarrerie de la température, tous les commerçants se préparent, chacun dans son genre, à faire leur « Noël et Jour de l'An ». C'est qu'en effet Noël approche; on ne s'en doute nullement, et si ce n'était une certaine animation dans nos rues, un renouveau dans les magasins, on se croirait véritablement à la veille de Pâques fleuries. Mais, avec le calendrier, les magasins nous conviennent à réveillonner d'abord et ensuite à donner ou recevoir des étrennes.

Le « réveillon » et les « étrennes », voilà deux mots aimés ou redoutés !... On ne devrait cependant pas trop les redouter, ces deux mots, quand on voit de si bonnes choses à l'étalage des « marchands de gourmandises ». Et, tenez, je ne puis passer dans la rue Saint-Jean sans faire claquer ma langue au palais. Que de séduction et que d'art dans la séduction !...

Y êtes-vous passé, dans la rue Saint-Jean ? Non; eh bien ! passez-y et jetez un coup d'œil à l'Épicerie centrale; vous verrez de bien belles et bonnes choses. M. Andrieux, le successeur de M. Georges Douesnel, est non seulement un négociant aimable et intelligent, mais c'est un savant architecte; que dis-je ? un véritable ingénieur ! Il a organisé dans sa vitrine une cave superbe, une cave nature, dont les voûtes profondes formées de bouteilles de champagne, arrient des rangées de tonneaux autour desquels des bonshommes, minuscules champagniseurs, font le travail de cave avec une vérité parfaite. Cette ingénieuse installation obtient un succès mérité; aussi la foule ne cesse-t-elle de stationner à la porte de M. Andrieux, en attendant qu'elle aille bientôt dévaliser ses magasins.

Mais dans cette même rue Saint-Jean il n'y a pas que les gourmets qui puissent se satisfaire. Les splendides salons Javaud, où les plus belles œuvres d'art sont groupées; le bijou de la Glaneuse, dont l'écrin est aussi beau que ce qu'il renferme, et tant d'autres qu'il m'est impossible de citer; toutes ces maisons mettent les acheteurs dans de grandes perplexités par la variété, le bon goût, l'élégance des objets qu'elles offrent aux nombreuses personnes qui viennent les visiter à cette époque.

Je ne veux cependant pas omettre la petite marraine mécanique de M. Trouvé, la conçoitise de toutes les fillettes, qui offre de belles dragées à ses nombreuses admiratrices.

Si on quitte la rue Saint-Jean pour entrer dans la rue d'Orléans, on est arrêté devant d'autres merveilles: « Aux Fabriques de France », chez MM. Mexme frères; chez son voisin, le bijoutier Guellier; à la grande pâtisserie Pallu... (encore un, qui vous en fait commettre de ces péchés de gourmandise !). Et Imbert, aux coins des rues Dacier et d'Orléans, dont les bouteilles poudreuses feraient dévier de sa ligne un régiment de gendarmes... Que sais-je, encore ? tous, oui, tous les commerçants ont rivalisé de bon goût et de séduction pour faire délier le cordon des bourses les plus serrées... et ils y parviendront, j'en suis sûr. NEMO.

Avant-hier, un jeune homme du quartier des Ponts, M. Eug. Moreau, âgé de 17 ans, se rendit à la gare dans le bureau de M. Mindet, receveur, avec son camarade, fils de cet employé.

Un revolver d'ordonnance se trouvait à leur portée. Le fils Mindet s'en empara et, en jouant avec cette arme, il pesa sur la détente et un coup partit.

M. Moreau reçut la balle dans la mâchoire. Après avoir brisé deux dents, le projectile est entré profondément dans la tête.

On ne peut se prononcer encore sur les suites de cette blessure.

Cet événement a causé une vive émotion à la gare, et le jeune imprudent, auteur involontaire de cet accident, n'a pas été le moins vivement impressionné.

Nous avons pris des nouvelles du blessé: son état est toujours grave. Le docteur Besnard ne peut encore se prononcer.

LES SOUTIENS DE FAMILLE

Les soutiens de famille, appelés le 5 novembre dernier pour une période d'instruction militaire de deux mois, viennent d'être l'objet d'une mesure spéciale. L'autorité militaire vient de décider qu'ils seraient congédiés le 29 décembre, en anticipation d'une huitaine de jours sur la date du congé régulier. Les jeunes gens de la classe de 1885 et de la classe de 1886 qui ont fait leur première période de l'hiver dernier, sont, cette année, par suite de nécessités budgétaires et faute de crédits disponibles, dispensés des 28 jours pour 1889.

Par décret en date du 21 décembre, sont nommés :

Avocat général à Chambéry, M. Noguères, procureur à Angers.

Procureur à Angers, M. Grémillon, procureur à Bazas.

Procureur à Château-Gontier, M. Dispeux, procureur à Segré.

Procureur à Segré, M. Lemagne, substitut à Caen.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Tournée Plet. — M. A. Tétrel, ex-directeur du théâtre d'Amiens, administrateur de la tournée Plet, nous informe que cette troupe viendra donner à Saumur, samedi prochain 29 décembre, une seule représentation du grand succès du Palais-Royal, *le Parfum*, comédie en 3 actes, de MM. Ern. Blum et Raoul Toché.

Les artistes qui font partie de la tournée sont: M. Plet, du Palais-Royal; M^{lle} Carina, du même théâtre; MM. Legrenay et Paul Chaub, du Vaudeville; M^{lle} Blancheteau, du Palais Royal; M. G. Barbier, du Gymnase; M. Legrenay fils, du théâtre Cluny.

On commencera par *Horace et Liliane*, comédie en 1 acte, de M. Ern. Blum.

NOUVELLE THÉÂTRALE. — M. Morin, ancien administrateur des théâtres d'Angers et de Saumur, avec M. Neveu comme directeur, est actuellement à la tête du théâtre de Besançon.

Les journaux de cette ville sont unanimes pour constater le succès obtenu par la nouvelle troupe. Voici ce qu'en dit le *Démocrate franc-comtois* :

« *Crispino à la Comare et Guillaume Tell.* Deux excellentes soirées en moins de huit jours ! « Excusez du peu », comme disait Rossini. Décidément, notre théâtre est désingnifié, il faut du moins l'espérer. Mais il ne fallait rien moins, pour arriver à ce résultat quelque peu inespéré, que la courageuse obstination de notre directeur. M. Morin, qui est Angevin, touche d'assez près la Bretagne pour avoir hérité, à son berceau, du légendaire entêtement de ses habitants, et cette qualité ou ce défaut, comme vous voudrez, lui aura, cette fois, assez bien servi pour triompher enfin de la mauvaise fortune. »

Nous trouvons, dans la troupe de comédie, deux anciennes connaissances, M. Leprieux et M^{lle} Féal, qui obtiennent, là-bas comme ici, de grands succès.

L'HABITANT DES BOIS

Voici les détails donnés par le *Patriote* sur le voleur pris en forêt dont nous avons déjà parlé :

« On vient de mettre la main sur un voleur qui inquiétait beaucoup, depuis au moins deux ans, les habitants des communes de Brigné, Martigné-Briand et Saint-Georges-Châtelais, par les nombreux vols qu'il faisait.

« Ce malfaiteur avait établi son gîte dans les bois du château de Maurepart, commune de Brigné, derrière les murs du parc, à deux cents mètres du château même.

« Voici comment fut découvert le voleur :

« Dimanche dernier, 16 décembre, le sieur Henry Jauneau, cultivateur à Saint-Georges-Châtelais, étant entré comme par hasard dans une partie du bois appelé *Cul-de-Four*, aperçut un homme qui fuyait à travers les genêts.

« Jauneau, loin de reculer, s'avança, et vit une quantité de petits sentiers frayés et plusieurs petits carrefours où les herbes, trop souvent piétinées, ne croissaient plus; la fuite de l'homme et l'aspect de ces sentiers lui firent croire aussitôt qu'un être humain résidait là; il rebroussa chemin et alla aussitôt avertir M. Pierre Renault,

garde de la propriété; ils revinrent tous les deux armés d'une carabine et s'avancèrent dans le bois dit *Cul-de-Four*. Mais, plus ils avançaient, plus ils trouvaient de sentiers frayés; cet indice leur fit penser qu'il existait une bande de voleurs en face de laquelle ils pouvaient se trouver d'un instant à l'autre; or, peu armés, ils reculèrent.

« M. Renault aussitôt partit avertir la gendarmerie de Martigné-Briand; pendant ce temps, Henry Jauneau resta en sentinelle autour du bois, ainsi que MM. Bertin, jardinier à Boisseran, et Victor Pichard, domestique au château de Maurepart, qu'on avait mis au courant de l'affaire.

« A quatre heures du soir, le brigadier et un gendarme arrivèrent. La brume commençait à tomber.

« Le revolver à la main, ils s'avancèrent dans le bois. M. Jauneau les conduisit à l'endroit où il avait aperçu l'homme; tous les trois ne tardèrent pas à le rencontrer; car, pendant que l'on était à chercher la gendarmerie, le malfaiteur était revenu à sa taverne, croyant bien ne plus être inquiété; mais, à la vue des gendarmes, il essaya de se sauver; ceux-ci s'élançèrent sur ses traces; le voleur, pour se soustraire à leurs yeux, s'accroupit derrière une souche de bruyère.

« Pendant quelques minutes ils le perdirent de vue, mais convaincus qu'il était resté à cet endroit et aidés de Jauneau qui les suivait toujours, ils le cernèrent et s'avancèrent, en restreignant le cercle; ils étaient arrivés à quelques pas de lui, lorsque celui-ci chercha encore à s'enfuir, mais le brigadier s'étant jeté avec une grande intrépidité à travers les bruyères, ne tarda pas à le rejoindre, le menaçant de son revolver s'il faisait la moindre tentative de révolte.

« Henry Jauneau reconnut aussitôt que c'était un nommé Valain, de Maligné, commune de Martigné-Briand, disparu du pays depuis près deux ans; lui-même avoua aussitôt son nom.

« Pendant que les deux gendarmes et Jauneau étaient à la recherche du voleur à l'intérieur du bois, MM. Renault, Bertin et Pichard faisaient bonne garde au dehors pour l'arrêter s'il venait à en sortir.

« Valin conduisit les gendarmes à sa hutte qui se composait uniquement d'un palissage de bruyère, adossé au mur du parc et sous lequel il avait amassé une grande quantité d'herbes sèches pour se coucher; il avoua qu'il était là depuis neuf mois. Il ne vivait que de vols; il était armé d'un pistolet bien chargé qu'il portait constamment sur lui; on trouva à sa grotte un trousseau de crochets servant à ouvrir les portes, ainsi qu'une certaine quantité de bouteilles, notamment de cognac et de kirsch, qu'il avait volés dans un petit cabaret, tout près de la gare de Saint-Georges-Châtelais, et appartenant à M. Martineau. Il avoua tous les vols qu'il avait faits dans les communes déjà nommées, ajoutant: « Quelques minutes plus tard, vous ne m'auriez point trouvé ici ce soir, car je me disposais à partir pour faire de nouveaux vols. »

« Tous les habitants des localités environnantes sont heureux de cette arrestation, due en grande partie au courage de M. Jauneau; car les vols se multipliaient de plus en plus et donnaient lieu à beaucoup d'inquiétude et de soupçons. »

FAITS DIVERS

UN HÔTEL DE M^{me} PELOUZE

L'hôtel de M^{me} Pelouze, sis à Paris, rue de l'Université, n° 17, a été vendu mercredi à la Chambre des criées du Tribunal de la Seine.

La mise à prix était de 400,000 fr. Après diverses enchères, l'hôtel a été adjugé pour la somme de 562,150 fr. à M^{re} Delpon de Vissecq, avoué agissant au nom d'un adjudicataire encore inconnu.

LE LOT DE 500,000 FRANCS

Nous avons dit que le lot de 500,000 francs des obligations de Panama, avait été gagné par M^{me} Chardot, de Nancy. C'est en réalité par M. et M^{me} Chardot que ce lot a été gagné.

M. Chardot, ex-lieutenant-colonel du 63^e en retraite, officier de la Légion d'honneur, habite Nancy depuis dix ans. Il a annoncé à un reporter son intention

de faire un voyage en Algérie, où il a fait plusieurs campagnes.

M. et M^{me} Chardot n'ont pas d'enfants.

BOURSE DE PARIS

DU 21 DÉCEMBRE 1888.

Rente 3 0/0.	82 75
Rente 3 0/0 amortissable.	87 »
Rente 4 1/2 (nouveau).	103 65
Obligations du Trésor.	508 »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 décembre.

Les affaires ne sont pas très animées, mais la tendance est satisfaisante. Le 3 0/0 monte de 82.60 à 82.70; le 4 1/2 0/0 accroche le cours de 104.

Les obligations du Crédit Foncier sont à peu près les seules valeurs qui, avec nos rentes; présentent quelque animation; on remarque la continuité des achats sur les foncières 1877, 1879 et 1885; cette faveur s'explique par l'approche du tirage du 5 janvier prochain. L'action se négocie à 1,360.

La Société Générale continue à se traiter aux environs de 465.

La Banque d'Escompte se fixe à 525; c'est un cours d'attente qui sera vite dépassé lorsque le marché voudra tenir compte de l'activité de cette Société et de la progression de ses bénéfices.

La Banque de Paris s'élève à 880.

Le Panama est très bien tenu à 120. Les obligations de toutes catégories regagnent chaque jour du terrain.

On demande la Compagnie Transatlantique à 875. On sait que l'exercice 1888 aura été très fructueux pour cette Société.

Les obligations libérées des Immeubles de France sont fermes. Elles sont des plus avantageuses et leur garantie réside dans le revenu des immeubles achetés avec le produit de l'émission faite en avril dernier.

Le marché des actions de Mines d'or a été vivement impressionné par les nouvelles publiées par le *Progress Financier* touchant les importants résultats obtenus à Golden River et à Forest Hill Divide.

L'obligation des Chemins de fer Economiques est demandée à 360.

Soixante-dix ans de succès continu ont rendu la Pâte de Regnaud populaire, tant en France qu'à l'étranger, pour combattre les rhumes, les irritations de la gorge et des bronches.

L'efficacité si constante et si prompte de ce délicieux bonbon est attestée par l'Académie de médecine de Paris. La pâte de Regnaud préparée par la maison Frère, 19, rue Jacob, Paris, coûte, comme en 1818, 1 fr. 50 la boîte.

Que delarmes et d'insomnies évitées !

Froyelles, par Crecy (Somme), le 20 octobre 1888. — Je souffrais d'un violent mal de dents, la tête me brûlait; je ne savais que faire, lorsqu'un ami m'apporta un flacon de BAUME VICTOR (2 fr. le flacon). Je pris un peu de coton sur lequel je mis une seule goutte de BAUME VICTOR; j'appliquai le coton sur la dent, et à l'instant je fus guéri. Que de larmes et d'insomnies seraient évitées, si le BAUME VICTOR était mieux connu!

Eug. Joly, instituteur.

M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

COMME LES VIEUX VINS !

Il en est des réputations comme des vins des crus renommés... Les deux choses ne font que s'améliorer en vieillissant, et plus le temps s'écoule plus elles acquièrent la préférence et l'estime... Ce n'est pas là, sans doute, une des moindres causes de l'immense vogue dont jouit actuellement l'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédicins de l'Abbaye de Soulac* qui date de cinq siècles, et qui peut-être a figuré, au milieu des onguents et odeurs des nobles châtelaines et autres « hautes et gentes dames » de tout le pays de Guyenne !

Aujourd'hui, après de si longues années, il est devenu le roi des dentifrices, l'*Elixir* à la mode, le spécifique toujours efficace dont l'usage continu assure une dentition constamment blanche et solide.

A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Etourdissements
Douleurs, Rhumatismes

1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.
Et de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques,
Entre majeurs et mineurs,
D'UN

VASTE IMMEUBLE

FORMANT Deux Maisons
SE TENANT,
Propre à toute espèce de commerce, au centre des affaires, rue de la Comédie, nos 21 et 23, à Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, le mercredi 9 janvier 1889, à une heure de l'après-midi.

Ledit immeuble, susceptible d'un loyer de trois mille francs, sera mis aux enchères sur la mise à prix de Quarante mille francs, et..... 40,000

S'adresser, pour renseignements :

1° A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir ;

2° A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

Pour insertion sommaire,

V. LE RAY.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,
Le DIMANCHE 23 Décembre 1888, à midi

UNE MAISON

Située au Pont-Foucard, commune de Bagneux.

Ayant appartenu à M. RAMBAULT, Sur la mise à prix de 8,500 fr.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889.

DEUX MAISONS DE COMMERCE

L'une, rue d'Orléans, 41 ;
L'autre, rue de la Tonnelle, 20.

S'adresser à M. REGNEAU-GUITTON, ou à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
A la Mairie de Bagneux,
Le DIMANCHE 30 décembre 1888, à midi :

1° Une Petite Maison avec Jardin bien planté, de 11 ares, au Pont-Foucard, commune de Bagneux, ancienne route de Doué ;
2° Une Vigne avec chambre, pressoir et cave, de 1 hectare 22 ares, aux Varennes, commune de Saumur ;
3° Un Pré de 29 ares 74 centiares, à Beaulieu, commune de Dampierre.

A LOUER

De suite ou pour Noël 1888

LE SECOND ÉTAGE

D'UNE MAISON
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 23,

Avec cave, mansardes et grenier.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le VENDREDI 28 décembre 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu :

Bois de lits, buffets, commodes, tables, armoire à glace, bureaux, canapé-lit Leroux, lits en fer, chaises, pendules, glaces, lampes et suspensions, baires et statuettes en bronze, matelas, couettes, traversins, oreillers, rideaux, calorifères, comptoirs et quantité d'autres objets.
Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e GASNIER, successeur de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue Saint-Denis.

A VENDRE

A L'AMIABLE

142 hectares de Bois

ET

UNE FERME

De 14 hectares

Situés près Vihiers (Maine-et-Loire) Très jolie situation.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e GASNIER.

Étude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernueil.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernueil,

Le Dimanche 23 décembre, à 4 heures de l'après-midi,

UNE BELLE MAISON, située au bourg de Vernueil, jardin devant avec bassin, cour, servitudes derrière, le tout contenant 21 ares 27 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser audit notaire.

A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

JOLIE PROPRIÉTÉ

DITE L'ERMITAGE,

Située commune de Bagneux, route du Pont-Foucard, à 1 kilomètre de Saumur,

Comprenant :

Maison d'habitation, beaux jardins, clos de vigne et servitudes.

S'adresser, pour traiter, à M. DUPONT, propriétaire, qui l'habite.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul GUÉRIN, rue d'Alsace, 29.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

Noël et le Jour de l'An

CHAPELERIE ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50, Saumur.

Grand assortiment de Chapeaux souples et imperméables, provenant de la Maison LAVILE et autres.

FANTAISIES ALEXANDRE, pour Dames, Fillettes et Bébés, Toques, Fourrures en tous genres, le tout de la Dernière Mode et à Prix Réduits.

Chapeaux pour Prêtres, Bonnet grec, ainsi qu'un Grand Choix de Rabats.

Atelier spécial de Fabrication qui permet de livrer sous 24 heures toute Commande ainsi que les Réparations.

C^{ie} G^{ie} Transatlantique

6, RUE AUBER, 6, PARIS.

Il sera payé, à partir du 2 janvier prochain : un acompte de fr. 14,485 par action au porteur (coupon n° 55) ; fr. 15 par action nominative ou mixte (coupon n° 55). Au siège de la Banque Transatlantique, 6, rue Aubert, Paris ; aux caisses de la Société Générale et du Crédit Lyonnais, et dans les succursales de ces Sociétés, à l'étranger et dans les départements.

Une importante Maison de Vins propriétaire de plusieurs vignobles dans la Gironde et notamment de Quatre Domaines classés 1^{er} Crû, à St-Emilion, demande des représentants actifs et honorables pour les contrées où elle n'est pas déjà représentée. Conditions avantageuses. Ecrire à Monsieur Bergey, régisseur au Château-Larcis, à St-Emilion, arr. Libourne, Gironde.

AVIS

M. L. GUIGNON a l'honneur de prévenir sa clientèle que depuis le 19 novembre, le sieur E. NORRAS, marbrier, ne fait plus partie de son personnel.

MAIRIE DE BOURGUEIL

Il sera procédé, le DIMANCHE 30 DÉCEMBRE prochain, à 1 heure de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie, à la vente aux enchères publiques de 52 CASQUES et de 15 PAIRES D'ÉPAULETTES provenant de la compagnie des sapeurs-pompiers.

Pour renseignements, s'adresser au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 8 heures à midi.

Pr le Maire,

Signé : GIRAULT, 1^{er} adjoint.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Cuisinières ; poêles ; Salamandres à feu visible ; Bourrelets pour portes ; Paille de fer, le paquet, 50 cent.

GRAINS ET FOURRAGES

L. BRUNET

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.

Prix spécial pour l'année.

BRODERIES

OR, ARGENT et en tous genres.

M^{me} MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

ON DEMANDE un Apprenti boulanger, chez M. DRCHZELLES, qual de Limoges, n° 67.

M^{me} RICHARD, Rue Saint-Jean, n° 20, Saumur, demande une bonne apprenante et une apprentie pour les Modes.

M^{me} MARTIN donne des Leçons Français, rue du Portail-Louis, 54.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE PAUL GODET

4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.

CARTES DE VISITES

Cartes vélin, caractères droits.....	1 50
— bristol —	2 »
— — anglaises et bâtarde.....	2 50
Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et	3 50
— taille-douce.....	4 »

Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.
Poste : 30 centimes en plus.

LITHOGRAPHIE

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPECIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

ETRENNES DE 1889

Épicerie Parisienne

M^{on} IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Rayon spécial de Confiterie

Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc. Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale toute concurrence.

Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine, modèles les plus nouveaux.

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEUX, Succ^r.

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n° 3.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.